

COMPAGNIE FRANÇAISE DU COTON COLONIAL, Paris

Albert Henri ESNAULT-PELTERIE, président-fondateur

Président de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#)

CONSTITUTION

(Cote de la Bourse et de la banque, 15 avril 1910)

Cie française du Coton colonial, au capital de 600.000 francs, divisé en 2 400 actions de 250 fr. dont 300 d'apport attribuées à M. Esnault-Pelterie, apporteur, qui reçoit, en outre, une somme espèces de 34.375 fr. — Siège social à Paris, 62, rue Caumartin. — Conseil : MM. Esnault-Pelterie, Raverat ¹, Siegfried, G. Roy, C. M. Côte ², Devise, Carre, Plantron, Waddington, Laederich, R. Seyrig ³, R. Wibaux et Senn. — Statuts déposés chez M^e Grange, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 14 avril 1910.

Compagnie française du coton colonial
Augmentation du capital

(Cote de la Bourse et de la banque, 5 juin 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 1912, le capital a été porté de 600.000 fr. à 1.585 003 fr. par la création de 3.940 actions dont 3.300 ont été remises à la Cie française de la Loza, en rémunération de son apport-fusion et 640 actions, ainsi qu'une somme de 40.000 fr. à M. Desmazes. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 26 avril 1912.

DAHOMÉY

(Les Annales coloniales, 15 avril 1913)

¹ Georges Raverat (1860-1939) : fils d'un entrepreneur de travaux publics, il est à l'origine de la Société des docks du canal de Tancarville et des Rizeries françaises. Administrateur de nombreuses affaires, souvent en association avec Lucien Mellier et Ernest Siegfried. Voir [encadré](#).

² Charles Michel-Côte (1872-1959) : administrateur de sociétés; président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (1933). Voir [encadré](#).

³ Roger Seyrig (1871-1935) : ingénieur E.C.P. Gérant des Établissements Georges Koechlin à Belfort. Ancien administrateur de la Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong et futur partenaire de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides. Voir [encadré](#).

Sont nommés membres de la commune mixte de Cotonou, pour compter du 15 mars 1913 :

Membres suppléants : ... Caplain, directeur de la Société du Coton Colonial.

ASSOCIATION COTONNIÈRE COLONIALE
(*La Dépêche coloniale*, 9 avril 1914)

.....
Un mot encore au sujet du Dahomey*. Au moment de la mort de M. Poisson, en 1910, la colonie exportait 59.000 kilogrammes de coton fibre ; en 1913, elle en a exporté 175.450 kilogrammes. C'est ainsi que l'œuvre amorcée par M. Poisson ne lui a pas survécu. Des maisons allemandes achètent du coton au Dahomey, cela prouve deux choses : d'abord, qu'il s'y produit du coton ayant une valeur marchande ; ensuite, que le commerce y est libre. La Compagnie française du Coton Colonial* a été seule jusqu'en 1913 à acheter le coton en concurrence avec les maisons allemandes. En 1913, nous avons eu la satisfaction de constater que quelques autres maisons françaises se présentaient sur le marché. Si des commerçants allemands ont distribué aux indigènes quelques graines provenant du coton par eux acheté, cela n'a pas empêché l'A. C. C. d'en distribuer de son côté 250 tonnes au cours des deux dernières années, d'accord avec l'administration, en même temps qu'elle assurait l'égrenage pour tous les acheteurs, quels qu'ils fussent.

Compagnie française du coton colonial
(*Le Journal des finances*, 15 mars 1919)

On note un courant croissant d'achats vers 300 fr sur les actions de la Compagnie française du coton colonial qui se négocient sur le marché libre. Les résultats de l'exercice 1918 se traduisaient, nous dit-on, par un bénéfice, brut de 6 à 700.000 fr. Mais de sérieux amortissements s'imposant encore à la société, le solde disponible serait sensiblement moins élevé ; il permettrait néanmoins au conseil de proposer à la prochaine assemblée de répartir un premier dividende de 5 %. En fin d'année, la société avait en entrepôt à Marseille un stock de 150 tonnes de coton que l'embouteillage du port ne lui permettait pas de réaliser. Mais depuis la clôture de l'exercice, ce stock de coton a été entièrement consommé au cours de l'incendie qui a eu lieu dans les docks de Marseille du fait d'un bateau de soufre en feu. Or, la société, qui avait préalablement fait assurer son stock de coton à raison de 10.000 francs la tonne va prochainement encaisser de ce chef une somme de 1.500.000 francs qui améliorera sensiblement sa situation de trésorerie.

Cette affaire est présidée par M. René Læderich ; l'administrateur délégué est M. Henri Charbonnel. Nous remarquons dans le conseil MM. le général Archinard, Ernest Siegfried, Charles Michel-Côte, etc.

Compagnie française du coton colonial
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1919)

Des demandes suivies continuent à se produire sur les actions de la Compagnie du Coton colonial dont le marché s'élargit chaque jour. On ne connaît pas encore les

résultats de l'exercice 1918, mais, d'ores et déjà, nous pouvons annoncer qu'ils dépassent 600.000 francs contre 400.725 francs en 1917 et 84.490 francs en 1916. La progression se poursuit donc d'une façon remarquable, et qui fait bien augurer de l'avenir de l'entreprise. A ce bénéfice va d'ailleurs s'ajouter une indemnité de 1.000.000 francs représentant l'indemnité d'assurance de 150 tonnes de coton consumé au cours de l'incendie qui s'est produit dans les Docks de Marseille.

Rappelons que le conseil d'administration est composé de personnalités jouissant de la meilleure réputation dans les milieux industriels, et d'une compétence éprouvée. Citons notamment : MM. René Læderich, président ; Henri Charbonnel, administrateur délégué ; Ernest Siegfried, Jean Boissonnas, etc. L'action termine à 300.

ANNONCES LÉGALES APPELS DE FONDS

(Cote de la Bourse et de la banque, 4 décembre 1919)

Compagnie française de Coton colonial. Verse ment du 4^e quart, soit 62 fr. 50 par action, avant le 30 décembre au siège à Paris, 7, rue des Italiens. — *Petites Affiches*, 24 nov.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU COTON COLONIAL (Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1921, p. 186)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 7, rue des Italiens, s'est tenue le 20 octobre 1921, sous la présidence de M. Laederich.

Le conseil a jugé utile de déprécier largement le stock de marchandises. Il a développé son organisation à Madagascar et au Dahomey et a pris les mesures nécessaires pour améliorer son service commercial et grouper ses achats avec ceux de la Compagnie générale d'Extrême-Orient.

Les résultats de l'exercice écoulé se traduisent par un déficit de 99.106 francs. Le solde créditeur de l'année précédente étant de 178.024 francs, il reste à reporter à nouveau un crédit de 78.918 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice. Elle a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Audinet et de Wavrin, et réélu MM. Roy et Ernest Siegfried, administrateurs sortants.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU COTON COLONIAL (Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1921, p. 249)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 7, rue des Italiens, réunis le 24 novembre, sous la présidence de M. René Laederich, ont décidé la fusion de la Société avec la Compagnie générale d'Extrême-Orient.

Le rapport du conseil signale que cette fusion a pour base l'absorption, par la Compagnie générale d'Extrême-Orient, des trois sociétés ci-après : 1° « Compagnie Française du Coton colonial », qui recevra, en rémunération de son actif social, 8.000 actions d'apport de 500 francs, entièrement libérées en échange des 16.000 actions de 250 francs qui constituent le capital social ; 2° « La Compagnie générale de l'Amérique Latine », au capital de 3.250.000 francs, entièrement libéré et 3° la « Compagnie

Générale de l'Europe Orientale » au capital de 5 millions libéré de moitié. La « Compagnie générale d'Extrême-Orient » est actuellement au capital de 10 millions de francs libéré de moitié.

La « Compagnie française du coton colonial » sera représentée dans le Conseil d'administration et les comités de direction de la nouvelle Compagnie générale.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1921)

Compagnie française du coton colonial. — Versement des 2^e et 3^e quarts sur les actions nouvelles, soit 62 50 par titre, avant le 15 avril, au siège, 7, rue des Italiens. — *Petites Affiches*, 14 février 1921.

NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS et PLANTEURS établis aux colonies

Nouvelle-Calédonie

(*Cahiers coloniaux*, 27 août, 3 et 10 septembre 1923)

Compagnie Française du Coton colonial. Succursale à Yaté (N.-C.). Siège social, 5 et 6, rue des Italiens, Paris. — Objet : culture et exportation de coton.
